



Département de la SEINE-MARITIME  
Arrondissement de ROUEN

**EXTRAIT**  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en  
exercice

29

Nombre de présents

24

Nombre de pouvoirs

4

Nombre de votants

28

L'an deux mil vingt-deux, le onze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bonsecours, légalement convoqué le cinq octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent GRELAUD, Maire.

Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Présents : M. GRELAUD, Maire ; Mmes & M. ADAM ; LEPICARD ; COUILLARD ; MARCOTTE ; BUNAU ; LELEU ; HEYTE ; RESCHKE adjoints au Maire.

Mmes & M. LEFEBVRE ; REBISCHUNG ; MICHEL ; BEUCHER ; MONCHAUX ; MARECHAL ; LUCIANI ; MACÉ ; LOUCHEL ; LEFRANCOIS ; GUICHART ; COMOR ; MARTIN ; BRUNET ; DROUIN, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Mme GOUVERNE donne pouvoir à M. GRELAUD ; M. LEGRIS donne pouvoir à M. ADAM ; Mme FERON donne pouvoir à M. MONCHAUX ; M. LABARRE donne pouvoir à M. COMOR.

Absent excusé : M. LION

Le quorum est atteint.

Secrétaire de Séance : Monsieur François LUCIANI

**2022.21 – Finances : Emprunt - Autorisation**

« Le Conseil Municipal de BONSECOURS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2022.04 du 1<sup>er</sup> avril 2022 relative à l'adoption du Budget Primitif 2022,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de recourir à un emprunt de 500 000 € pour financer des dépenses d'investissements,

Et après en avoir délibéré,

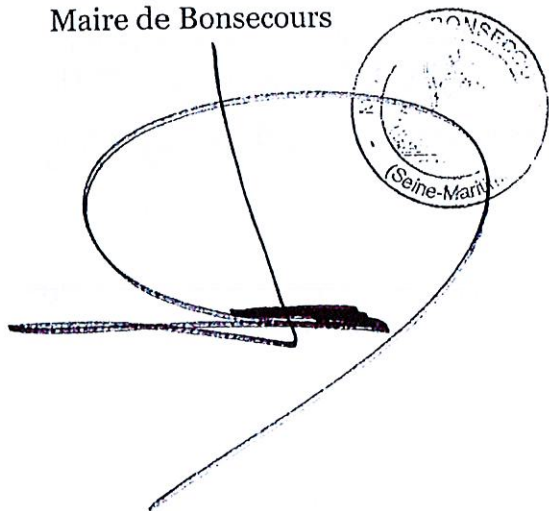
- ✓ **DÉCIDE** de contracter auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Normandie-Seine un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - Score Gissler : 1A
  - Montant de l'emprunt : 500 000 € (Cinq cent mille euros)
  - Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 2,68%
  - Durée du crédit : 10 ans
  - Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
  - Mode d'amortissement : capital constant avec échéances dégressives
  - Versement des fonds : en un seul versement, à la demande de l'emprunteur jusqu'au 15/12/2022
  - Remboursement anticipé : Possible totalement ou partiellement à tout moment
  - Frais de dossier : 300 €
- ✓ **PREND** l'engagement au nom de la Collectivité d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés. Le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le règlement sans mandatement préalable.

✓ **CONFÈRE** en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole de Normandie-Seine de toutes les conditions qui y sont insérées ».

Cette délibération est adoptée à **25 POUR** et **3 ABSTENTIONS**.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Bonsecours le 12 octobre 2022

**Laurent GRELAUD,**  
Maire de Bonsecours

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a horizontal stroke, is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "BONSECOURS" at the top and "(Seine-Maritime)" at the bottom.

Loi du 2 Mars 1982  
Document reçu le :  
**14 OCT. 2022**  
PREFECTURE DE  
LA SEINE-MARITIME  
DCL